

N°2023/20 du 17/11/2023 : D'accepter le complément d'indemnisation totale et définitive dans le cadre du sinistre survenu au restaurant scolaire « Contre-pente sur la canalisation de départ du bac à graisse allant au réseau unitaire de la rue » de 8390.94 euros.



2023-39 CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE
4.4 ENTRE LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE ET LA MAIRIE DE SEPTEUIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le CIG une convention relative aux missions du service de médecine préventive.

PREND ACTE que cette convention entrera en vigueur à compter de sa date de signature et sera consentie pour une durée de trois années non renouvelables.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif imputation 6475.

2023-40 TARIF LOCATION LOGEMENT 1 BIS COTE GUEPIN
7.1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

DECIDE de fixer le tarif suivant :

	Adresse	Montant du loyer mensuel hors charge
1	Bis Côte Guépin	800 euros

DECIDE de demander le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.

DECIDE d'appliquer ce tarif à compter du 01 janvier 2024,

DIT que les recettes correspondantes seront recouvrées au chapitre 75, article 752 du budget communal.

2023-41 AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN
7.1 SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – COMMUNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2023-42 **AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN**
7.1 **SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – EAUX ET**
 ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2023-43 **REGIME DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INDUIT**
7.1 **PAR L'ADOPTION DE L'INSTRUCTION COMPTABLE M57 AU 1^{ER}**
 JANVIER 2023

Imputation	Immobilisations imputation M57	Types de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
204412	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement en nature – bâtiments et installations	30 ans

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées pour les bâtiments ou installations à 30 ans.

ADOpte l'aménagement de la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les subventions d'équipement versées.

2023-44 **RAPPORT DE LA CLECT, COMMISSION LOCALE D'EVALUATION**
5.7 **DES CHARGES TRANSFEREES, DE LA CC PAYS HOUDANAIS**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 5 octobre 2023 concernant :

- la compétence « étude, réalisation, mise en réseau et gestion des médiathèques, à l'exception de l'entretien, la conservation et la mise aux normes des bâtiments et des matériels et mobiliers par destination » et portant sur le transfert des charges de la commune de Boissets,
- la compétence « déplacements vers les équipements sportifs et culturels communautaires » et portant sur le transfert des charges des communes de Boinvilliers, Rosay et Vilette.

2023-45 **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CC PAYS HOUDANAIS**
5.7

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté de Communes Pays Houdanais pour l'année 2022.

2023-46 **RAPPORTS D'ACTIVITE 2022 DES SYNDICATS SILY ET SEY**
5.7

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,
le Conseil municipal,

PREND ACTE des rapports d'activité du SEY et du SILY pour l'année 2022.

2023-47 **CONVENTION AVEC LA CCPH RELATIVE AU NETTOYAGE**
1.4 **DE L'ALSH DE SEPTEUIL**

Après en avoir délibéré, avec **16 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Mme Valérie
TETART SALMON),

le Conseil municipal,

APPROUVE la convention relative au nettoyage de l'ALSH de SEPTEUIL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPH relative au nettoyage de l'ALSH
située rue du Parc à SEPTEUIL.

La séance a été levée à 22h17.

Septeuil, le 15 décembre 2023

Le Maire,
Dominique RIVIERE

